

LA FORÊT

Notre région est l'une des plus boisées de France; 40% de son territoire est couvert de forêts, patrimoine précieux mais fragile. Partie intégrante de notre identité régionale, les massifs forestiers répartis sur les six départements présentent une remarquable diversité d'essences et de paysages qui contribuent à l'économie de la Région Provence-Alpes-Cote d'Azur (PACA). Le tiers de ces espaces forestiers est constitué de forêts publiques domaniales et communales gérées par l'Office National des Forêts.

L'office National des Forêts a établi une charte du promeneur en forêt :

*il sait que le feu est l'ennemi de la forêt
il n'abandonne pas ses détritiques en forêt
il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas
il respecte les routes forestières et les chemins balisés
il fait attention à son chien
les animaux sauvages sont chez eux, le promeneur les laisse en paix
il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort
il sait que l'exploitation forestière est nécessaire à la bonne gestion de la forêt
il pratique le VTT en respectant les autres promeneurs et la nature
il sait que les jeunes pousses sont fragiles, il se garde de troubler leur croissance.*